



ACCORD DE COLLABORATION ENTRE LES LIBÉRAUX DE SANTÉ (LDS) ET LES ORGANISMES COMPLÉMENTAIRES SANTÉ (OCAM)

Notre système de santé est soumis à de nombreux défis sociaux, sociétaux, économiques et climatiques actuels et à venir dans leurs aspects tant individuels que collectifs :

- Des défis structurels : augmentation des maladies chroniques, vieillissement de la population, stagnation de l'espérance de vie en bonne santé, impacts environnementaux, maîtrise de l'évolution des dépenses de santé, mauvaise répartition de l'offre de soins sur le territoire, hétérogénéité des pratiques médicales, tension sur les ressources, faible part des dépenses consacrées à la prévention, articulation entre les parcours de soins en ville et à l'hôpital, ...
- Mais aussi des défis conjoncturels : crise sanitaire COVID, inflation et tension sur le pouvoir d'achat suite à la guerre en Ukraine, ...

Nous ne pourrions les relever sans des réformes profondes qui s'appuient sur un système de santé mixte public / privé et sur un financement combiné de l'assurance maladie obligatoire (AMO) et de l'assurance maladie complémentaire (AMC) qui permettent aujourd'hui à notre pays d'enregistrer le taux de reste à charge des ménages le plus bas des pays de l'OCDE.

Ces réformes doivent être mises en œuvre avec comme objectifs prioritaires l'excellence de la prise en charge des patients, une égalité effective d'accès aux soins, un renforcement de la prévention, une innovation permanente et une soutenabilité financière ainsi qu'une meilleure articulation entre AMO et AMC.

C'est sur ces constats partagés que les Libéraux de Santé¹ et des membres des trois fédérations d'organismes complémentaires santé (OCAM) ont engagé au début de l'année 2022 des réflexions visant à développer de nouveaux espaces de dialogue et de co-construction. Ces derniers sont complémentaires aux relations conventionnelles déjà établies avec l'assurance maladie obligatoire ; le système conventionnel étant le socle et la garant de l'accès aux soins pour tous.

Les travaux se sont révélés riches et utiles et ont montré que professionnels de santé et OCAM avaient de nombreux intérêts communs et qu'ils pouvaient ensemble contribuer plus à l'amélioration de l'efficacité du système de santé en apportant des solutions concrètes au plus près des besoins des Français. Afin de conserver cette liberté d'échanges et d'action et éviter qu'un encadrement réglementaire renforcé ne bride leur capacité d'initiatives, les LDS et les trois fédérations d'organismes complémentaires santé ont décidé de signer le présent accord.

¹ Les Libéraux de Santé (LDS) regroupent les 11 principaux syndicats représentatifs de professionnels de santé libéraux : les CDF, la CSMF, la FFMKR, la FNI, la FNO, la FNP, la FSPF, le SDA, le SDB, le SML et le SNAO, qui partagent la même vision de l'exercice libéral et de ses valeurs (indépendance, responsabilité, solidarité). Les LDS sont attachés au système conventionnel.

Il porte sur :

1. La pérennisation d'un espace de concertation entre les Libéraux de santé et l'AMC qui sera structuré à l'automne prochain et sera chargé d'organiser de façon permanente le dialogue entre les deux parties sur les sujets d'intérêt commun.
2. La poursuite des objectifs communs relatifs à la dispense d'avance de frais et à la Prévention que les deux parties ont d'ores et déjà décidé de se donner.

Dans le cadre de l'espace de concertation qui sera mis en place, seront traitées les questions touchant à la promotion d'actions de prévention et de santé publique et au suivi des engagements pris sur la gestion de la part complémentaire de la dispense d'avance de frais.

D'autres thèmes qui n'ont pas été abordés jusqu'ici, et notamment les bonnes pratiques de relations et de contractualisation entre les professionnels de santé et les OCAM pourront faire l'objet d'échanges complémentaires.

En ce qui concerne la dispense d'avance de frais, les signataires s'accordent sur les positions suivantes :

- La dispense d'avance de frais peut être un élément favorable pour garantir l'accès aux soins et préserver le pouvoir d'achat des Français mais est vécue comme une contrainte pour les professionnels de santé dans leur exercice.
- Une concertation s'organisera en vue de définir une solution cible répondant aux enjeux nouveaux². Cette solution s'imposera progressivement à toutes les professions de santé représentées au sein des Libéraux de Santé
- Les professionnels de santé comme les OCAM conserveront la liberté de choix des solutions proposées et pourront s'appuyer sur les solutions existantes lorsqu'elles donnent satisfaction³.
- Les libéraux de santé et l'inter-AMC, en concertation étroite avec la CNAM sur la part remboursée par l'AMO, travailleront ensemble sur une nouvelle expression commune des besoins qui aura vocation à faire évoluer les cahiers des charges techniques.

En ce qui concerne la prévention, les deux parties partagent les objectifs à poursuivre et sont convaincues qu'une association étroite entre les professionnels de santé et les OCAM améliorera l'efficacité de leurs actions. Elles sont résolues à agir ensemble car elles considèrent que :

- La prévention est un sujet d'action prioritaire qui doit se décliner de manière concrète auprès des différentes populations cibles : jeunes, actifs, retraités, ...
- L'enjeu est tout autant de construire des parcours adaptés que d'en assurer une promotion active notamment auprès des publics qui en sont le plus éloignés.
- L'usage du numérique en santé et de la data, dans le respect des règles applicables, et en complémentarité de l'assurance maladie obligatoire, sera déterminant tant dans la capacité à repérer les personnes en situation de fragilité que dans la capacité à les accompagner dans le temps de manière personnalisée.

² Par exemple la prise en compte de l'espace numérique de santé ou d'innovations technologiques.

³ OCT : Organisme concentrateur technique

Signature:

E-mail: garcia@ctip.asso.fr

En complémentarité avec l'AMO et dans le respect des règles, les LDS et les organismes complémentaires s'engagent à travailler ensemble à la définition d'un cadre de référence partagé sur l'usage des données utiles à un accompagnement et une prévention plus efficiente, et à en assurer la promotion auprès des professionnels de santé et des usagers.

Enfin, il est convenu que :

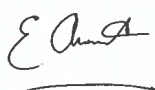
- L'accord est ouvert, au-delà des 11 syndicats membres des LDS, à d'autres organisations représentatives de professionnels de santé
- Les représentants des usagers de notre système de santé seront invités à participer à cet espace de travail dont ils sont les bénéficiaires.

Les LDS et les OCAM définiront ensemble les modalités de communication de cet accord dont les termes sont strictement confidentiels jusqu'à sa diffusion.

Fait à Paris, le 06 septembre 2022

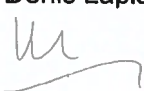
Sébastien Guérard

Président des Libéraux de
santé⁴

Eric Chenut

Président de la Mutualité
Française

Florence Lustman

Présidente de France
Assureurs

Denis Laplane

Président du Centre technique des
institutions de prévoyance

Dominique Bertrand

Vice-Président du Centre technique des
institutions de prévoyance

⁴ Les Libéraux de Santé (LDS) regroupent les 11 principaux syndicats représentatifs de professionnels de santé libéraux : les CDF, la CSMF, la FFMKR, la FNI, la FNO, la FNP, la FSPF, le SDA, le SDB, le SML et le SNAO, qui partagent la même vision de l'exercice libéral et de ses valeurs (indépendance, responsabilité, solidarité). Les LDS sont attachés au système conventionnel.

